

## REUNION DU 20 NOVEMBRE 2008

### COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

Une convocation a été adressée le 13 novembre à chacun des membres du Conseil Municipal, pour la réunion du 20 novembre 2008, avec l'ordre du jour suivant :

- Procès verbal de la réunion du 25 septembre 2008

1	Indemnités de fonction des élus	M. Château
2	Indemnité de conseil du trésorier municipale	M. Château
3	Budget principal – décision modificative N° 2	M. Château
4	Construction d'un complexe sportif sur le site de Bellestre – demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport	M. Garreau M. Contremoulin
5	Utilisation des équipements sportifs – collège de Saint Hermeland – convention	M. Contremoulin
6	Consultation assurances – risques statutaires – attribution du marché	M. Garreau
7	Dénomination de voies	M. le Maire
8	Procédure et critères d'attribution des logements sociaux	Mme Boureau
9	Participation de la Ville de Bouaye au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) gérontologique	Mme Boureau
10	Elections au Conseil des Sages – information	M. Garreau Mme Jeanneau
11	Intervention Musique et Danse dans les Ecoles – convention	Mme Chotard
12	Construction d'une piscine intercommunale sur le territoire de la Ville de Bouaye – Demande d'inscription au plan départemental « piscine » et de réalisation d'un étude de faisabilité par Nantes Métropole	M. Gautier
13	Nantes Métropole – rapport annuel 2007	M. Garreau
14	Plan d'actions de Nantes Métropole – demandes prioritaires de la Ville de Bouaye – avis	M. Garreau
15	Informations relatives à Nantes Métropole	M. Garreau
16	Information – compte-rendu de l'exercice des délégations au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal	M. Garreau

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil huit, le vingt novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GARREAU, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

N° 6/2008

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2008

**PRESENTS** : Jacques GARREAU, Maire, Nicole CHOTARD, Marie-Bernadette BOUREAU, Freddy HERVOCHON, Jacques CHATEAU, Elsa LE MOING, Christian RIVAUD, Marie-Pierre RATEZ, Eric CONTREMOULIN, adjoints, Maurice BOUE, Mélinda BODIN, Jacqueline GAUDIN, René GAUTIER, Gérard POUESSEL, Andrée BERTET, Laurent JAUNET, Bernard JANOT, Monique JEANNEAU, Antoine AUVINET, Michèle DROUAL, Jacques GUEFVENEU, Sylvie LEVILLAYER, Marie-France BURGAUD, Bernard DEHOUSSE, Sophie GUILBAUD, Jean-Yves CARDIN et Véronique LARDEUX, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : Sylvie MANCEAU qui a donné pouvoir à Nicole CHOTARD et Annie RETIERE qui a donné pouvoir à Marie-France BURGAUD

Mme Monique JEANNEAU et M. Bernard JANOT ont été désignés secrétaires.

**Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé sans observation.**

### 1) INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-20-1 du Code Général des Collectivités territoriales, toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Par lettre du 5 octobre 2008, Monsieur René GAUTIER a indiqué qu'il souhaitait renoncer à ses indemnités à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Il est donc proposé de ventiler cette indemnité et d'approuver le nouveau tableau des indemnités joint à la présente délibération.

Il est précisé que cette décision ne modifie pas le montant de l'enveloppe globale décidée au début du mandat.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification, Personnel du 12 novembre 2008

Vu l'article L2123-24 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales

- D'approuver le tableau des indemnités de fonction joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération par 23 voix pour et 6 abstentions (Marie-France BURGAUD, Bernard DEHOUSSE, Annie RETIERE, Véronique LARDEUX, Sophie GUILBAUD et Jean-Yves CARDIN, Conseillers Municipaux) :

- Approuve le tableau des indemnités de fonction joint à la présente délibération.

## **2) INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER MUNICIPAL**

Rapporteur : M. CHATEAU

Exposé :

L'indemnité de conseil susceptible d'être allouée au Receveur Municipal est régie par l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 et doit être déterminée par le conseil Municipal.

Il convient d'approuver le principe d'attribution de cette indemnité et d'en fixer le taux.

Pour mémoire, cette indemnité aurait représenté, au taux de 50%, une dépense d'un peu plus de 500 € pour l'année 2007.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Finances, Planification et Personnel du 12 novembre 2008

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an ;
- De dire que cette indemnité sera calculée selon les bases de l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Sylvie CONSTANT, Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal après délibération, et à l'unanimité :

- Demande le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- Accorde l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an ;
- Dit que cette indemnité sera calculée selon les bases de l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Sylvie CONSTANT, Receveur Municipal.

### 3) BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Monsieur CHATEAU

Exposé :

La décision modificative n°2 du budget principal concerne essentiellement :

- en fonctionnement, des crédits complémentaires pour le remplacement d'agents en congés maternité ou en arrêts maladie ;
- en investissement, des crédits pour l'étude de la ZAC de la Pépinière et l'achat de jeux dans le parc du centre de loisirs.

Ces dépenses sont couvertes, en fonctionnement, par des remboursements d'assurance et des produits exceptionnels et, en investissement, par la dotation globale d'équipement attribuée pour l'agrandissement de l'accueil périscolaire.

Il est proposé au conseil municipal,

Vu l'avis de la commission Finances, Planification et Personnel du 12 novembre 2008

- de modifier le budget principal comme suit :

#### BUDGET PRINCIPAL

##### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
011- 60631/020	Fournitures d'entretien	5 000,00	-
61521/4122	Entretien terrain	-6 000,00	-
61522/020	Entretien bâtiments	8 000,00	-
6228/2511	Rémunérations diverses	10 000,00	-
6188/30	Autres frais divers	850,00	-
6188/020	Site internet	650,00	-
6237/023	Publications	2 500,00	-
6247/4221	Transport collectif	6 800,00	-
012-64131/020	Rémunérations (non titulaire)	26 000,00	-
6454/020	Assédic	2 000,00	-

RECETTES			
014-6459/020	Remboursement sécurité sociale		27 600,00
6419/020	Remboursement sur rémunérations		5 400,00
7788/020	Produits exceptionnels		22 800,00

**Total** | **55 800,00** | **55 800,00**

##### INVESTISSEMENT

DEPENSES		<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
----------	--	-----------------	-----------------

2031/020	Frais d'études	12 600,00	
2184/4221	Mobilier	6 000,00	
2188/024	Autres immobilisations	-6 000,00	

<b>RECETTES</b>			
1341/2551	DGE Périscolaire		39 780,00
1641/01	Emprunt		-27 180,00

Total | 12 600,00 | 12 600,00 |

### Intervention de Mme Sophie Guilbaud :

- . Sur le budget était prévu 12 000 euros pour le remplacement des jeux du clsh, que représentent ces 6 000 euros supplémentaires ?
- . Lors de la dernière commission budget Mme Burgaud a demandé si les recettes du guide pratique équilibraient les dépenses, Mme Le Moing lui a répondu oui. Nous souhaiterions donc savoir à quoi correspondre les 2 500 euros de la DM, en sachant que 1 500 euros étaient déjà budgétés.
- . Que sont aussi devenu les 3 500 euros prévu pour le livre historique sur les rencontres de Grand Lieu ?

Il est répondu à l'ensemble des questions, puis :

le Conseil Municipal, après délibération, par 23 voix pour et 6 abstentions (Marie-France BURGAUD, Bernard DEHOUSSE, Annie RETIERE, Véronique LARDEUX, Sophie GUILBAUD et Jean-Yves CARDIN, Conseillers Municipaux) :

- Approuve les modifications du budget principal comme indiquées dans le tableau ci-dessus.

#### 4) CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF SUR LE SITE DE BELLESTRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT

Rapporteur : Monsieur GARREAU/Monsieur CONTREMOULIN

#### Exposé :

La commune sollicite une subvention pour la construction d'un complexe sportif sur le site de Bellestre.

Suite à l'incendie de la salle omnisports de Bellestre, le 26 septembre 2006, il s'avère nécessaire de reconstruire, sur le même site, un nouveau complexe adapté aux besoins des associations sportives boscéennes et des scolaires.

De part sa nature, cet équipement s'avère en effet indispensable tant à l'enseignement du sport aux 1 065 collégiens et aux 779 élèves des classes maternelles et primaires de la commune qu'aux 998 adhérents des 12 disciplines sportives utilisatrices du futur complexe.

Compte tenu de l'importance de cette opération, estimée à 10 502 477 € H.T. (12 560 963 € TTC), il est proposé de solliciter la participation du Centre National pour le Développement du Sport.

### **Il est proposé au conseil municipal,**

Vu l'avis de la Commission Finances, Planification et Personnel du 17 septembre 2008

- d'approuver le programme du complexe sportif à construire sur le site de Bellestre, complexe de 5 295 m<sup>2</sup> de surface utile et de 8 830 m<sup>2</sup> de surfaces extérieures, pour un coût d'opération estimé à 10 502 477 € H.T. (12 560 963 € TTC).
- de s'engager à mettre en place les financements correspondants dans le cadre des budgets 2008, 2009 et suivants.
- de solliciter une subvention pour la construction de ce complexe auprès du Centre National pour le Développement du Sport.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, et à accomplir toutes formalités se rapportant à cette affaire.

### **Intervention de M. Bernard Dehousse :**

**Vous sollicitez une subvention du Conseil National pour le Développement du Sport pour la construction de Bellestre. Nous avons donné notre accord en commission plénière car toutes les subventions sont les bienvenues surtout dans un investissement aussi lourd.**

**Vous nous demandez aussi d'approuver le programme de construction de Bellestre pour un montant différent de celui voté en Conseil Municipal du 10 juillet 2008. Dans la délibération d'aujourd'hui, vous avez établi un coût de l'opération à 10 502 477 € H.T. Or le coût du projet à l'APD en Conseil Municipal du 10 juillet était de 8 083 852,50 € H.T sans la protection de la conduite de gaz et sans les équipements. Ce nouveau coût tient-il compte de ces deux éléments ou s'agit-il d'un nouvel ajustement ? Dans les deux cas, il nous semble anormal que la commission urbanisme et travaux n'ait pas été convoquée pour avis.**

**Lors de cette même commission du 7 juillet dernier, vous avez donné un planning prévisionnel des travaux de la construction de Bellestre, à savoir :**

- o **Ordre de service prévu le 20/04/2009 ;**
- o **Début des travaux à partir de mi-mai 2009 ;**
- o **Fin des travaux octobre 2010 et réception un mois plus tard**

**Les objectifs de ce planning sont-ils maintenus ?**

**Il est répondu qu'il n'y a pas de modification de coût depuis le conseil du 10 juillet. Le coût global annoncé aujourd'hui est celui des travaux + rémunération architecte. Le planning précis reste l'objectif visé.**

### **Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :**

- Approuve le programme du complexe sportif à construire sur le site de Bellestre, complexe de 5 295 m<sup>2</sup> de surface utile et de 8 830 m<sup>2</sup> de surfaces extérieures, pour un coût d'opération estimé à 10 502 477 € H.T. (12 560 963 € TTC).
- S'engage à mettre en place les financements correspondants dans le cadre des budgets 2008, 2009 et suivants.
- Sollicité une subvention pour la construction de ce complexe auprès du Centre National pour le Développement du Sport.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document, et à accomplir toutes formalités se rapportant à cette affaire.

## **5) UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS – COLLEGE DE SAINT-HERMELAND – CONVENTION**

Rapporteur : Monsieur CONTREMOULIN

Exposé :

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à conclure avec le Conseil Général de Loire-Atlantique et le Collège de Saint-Hermeland afin de définir les modalités d'utilisation par ce dernier des équipements sportifs de la commune.

La participation versée par le Conseil Général pour l'année scolaire 2007-2008 s'élève ainsi, pour le collège Saint-Hermeland, à 1440 €.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Sport du 29 octobre 2008

- d'approuver les termes de la convention à conclure avec le Conseil Général de Loire-Atlantique et le Collèges de Saint-Hermeland, convention relative aux modalités d'utilisation des équipements sportifs de la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes formalités.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention à conclure avec le Conseil Général de Loire-Atlantique et le Collèges de Saint-Hermeland, convention relative aux modalités d'utilisation des équipements sportifs de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à accomplir toutes formalités.

## **6) CONSULTATION ASSURANCES – RISQUES STATUTAIRES - APPROBATION DU MARCHE**

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

L'assureur de la Ville de Bouaye pour les risques statutaires a résilié le contrat à l'échéance du 31 décembre 2008.

Il a donc été nécessaire de relancer un appel à concurrence selon la procédure d'appel d'offres ouvert, pour une prise d'effet du nouveau contrat au 1er janvier 2009 pour une durée de 4 années.

La Commission d'Appel d'Offres du 7 octobre 2008 a déclaré le marché infructueux et décidé de relancer la procédure en marché négocié avec l'ensemble des entreprises ayant répondu à l'appel d'offres initial.

Par lettre recommandée en date du 11 octobre, les entreprises ont été invitées à déposer une nouvelle offre.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 novembre 2008, a procédé à l'attribution des marchés et propose de retenir l'offre de GROUPAMA pour un montant de prime annuelle estimé à 38 000 €.

Il est proposé au conseil municipal,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 19 novembre 2008

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec GROUPAMA le marché relatif à l'assurance des risques statutaires de la commune aux conditions de taux suivantes :
  - 2,50 % pour les agents relevant du régime CNRACL
  - 1,35 % pour les agents IRCANTEC

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec GROUPAMA le marché relatif à l'assurance des risques statutaires de la commune aux conditions de taux suivantes :
  - 2,50 % pour les agents relevant du régime CNRACL
  - 1,35 % pour les agents IRCANTEC

## **7) DENOMINATION DE VOIES**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Du fait de difficultés à identifier les habitations des villages du Mortier et du Verger,

Il est proposé d'attribuer :

- le nom « chemin du Mortier » à la voie qui dessert le village du Mortier ;
- le nom « chemin du Verger » à la voie qui dessert le village du Verger.

Ce qui permettra une numérotation ultérieure.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Démocratie Locale du 27 octobre 2008

- d'attribuer les noms « chemin du Mortier » et « chemin du Verger » aux voies qui desservent ces deux villages.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Attribue les noms « chemin du Mortier » et « chemin du Verger » aux voies qui desservent ces deux villages.

## **8) PROCEDURE ET CRITERES D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX**

Rapporteur : Madame BOUREAU

Exposé :

La Ville de Bouaye souhaite établir dans la transparence les règles d'attribution des logements sociaux afin de :

- Mieux définir et contrôler les conditions d'attribution des logements avec les bailleurs sociaux,
- Hiérarchiser les candidatures selon des critères précis.

**Pour cela, il est proposé de mettre en œuvre la procédure suivante :**

Phase 1 :

Le service social de la mairie répertorie les demandes émanant principalement de ménages boscéens ou ayant des attaches sur la commune.

Phase 2 :

Les demandes contingentées « Ville » sont examinées par le service social et l'Adjointe aux Solidarités selon les critères suivants :

1. Mutations internes des logements sociaux au sein de la Ville de Bouaye
2. Habitant de la commune hors logements sociaux
3. Usagers ayant une activité professionnelle sur la commune
4. Ancienneté de la demande
5. Motivation de la demande

Concernant la motivation de la demande, il est précisé que l'urgence pourra prévaloir sur l'ancienneté de la demande, notamment en cas de :

- Séparation avec violence
- Mutation professionnelle

Phase 3 :

Trois candidatures sont proposées pour chaque logement vacant aux différents bailleurs sociaux.

Les deux candidatures qui ne sont pas retenues deviennent prioritaires auprès du bailleur social, pour un même type de logement lors de la prochaine vacance.

Phase 4 :

Pour des cas individuels spécifiques et/ou dans des circonstances exceptionnelles, une commission procède à l'examen d'une demande particulière qui dérogerait aux critères d'attribution énoncés ci-dessus.

Cette commission sera composée de deux élus (es) de la majorité (Mme JEANNEAU Monique et Mme Boureau Marie- Bernadette) et d'un élu(e) de la minorité.

Il est proposé au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission Aînés, Solidarités, Prévention du 30 octobre 2008

- D'approuver la procédure et les critères d'attribution des logements sociaux telle qu'exposés dans le texte de la présente délibération.

**Le groupe « Bouaye Avenir » propose que Mme Lardeux Véronique siège à cette commission.**

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve la procédure et les critères d'attribution des logements sociaux telle qu'exposés dans le texte de la présente délibération.

**Arrivée de Madame MANCEAU Sylvie, Conseillère Municipale.**

<b>9) PARTICIPATION DE LA VILLE DE BOUAYE AU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) GERONTOLOGIQUE - AVIS</b>
---

Rapporteur : Madame BOUREAU

Exposé :

Les communes de Bouaye, Bouguenais, Brains, La Montagne, Le Pellerin, Saint Aignan de Grandlieu, Saint Jean de Boiseau et Saint Léger les Vignes souhaitent s'associer en vue de mettre en place un CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination).

Ce service s'adresse à toutes les personnes de plus de 60 ans et à leurs proches.

Il a une mission d'accueil, d'information, de conseils et de soutien aux familles ainsi qu'aux professionnels sociaux et médicaux. Le CLIC, qui permet d'établir un réseau de coordination entre les différents partenaires, a ainsi notamment pour objectif de favoriser le soutien à domicile des personnes âgées.

Le CLIC du Sud Loire sera implanté à Bouguenais et géré par le CCAS de cette commune. Une convention, qui sera soumise au vote lors d'un prochain conseil municipal, viendra organiser la coordination des moyens et des financements pour les communes signataires.

A titre d'information, la participation de la Ville de Bouaye au fonctionnement du CLIC, calculée au prorata du nombre d'habitants, est estimée à environ 8 000 € par an.

**Intervention de Mme Sophie GUILBAUD :**

**Nous votons bien entendu cette délibération, ce projet ayant été mené par notre équipe. Nous regrettons juste que l'on est perdu un an pour des querelles purement politiques et liées à des personnes, et nous constatons que la ville qui a bloqué le projet ne fait même plus partie des communes signataires. Il est toujours dommage de confondre l'intérêt du public et ses propres intérêts.**

Mme Chotard, lors d'une commission, m'avait dit que le site retenu n'était peut être pas le meilleur, mais pour notre part, nous sommes ravi que le site de Bouguenais est été entériné puisque idéalement placé pour les personnes âgées de toutes les communes signataires.

M. Garreau rappelle que cette somme calculée sur l'ensemble des habitants, et non pas sur le nombre de plus de 60 ans, traduit la solidarité intergénérationnelle.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'avis de la Commission Aînés, Solidarités, Prévention du 30 octobre 2008

- d'approuver le principe de participation de la Ville de Bouaye au Centre Local d'Information et de Coordination du Sud-Loire.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve le principe de participation de la Ville de Bouaye au Centre Local d'Information et de Coordination du Sud-Loire.

## **10) ELECTIONS AU CONSEIL DES SAGES – INFORMATION**

Mme JEANNEAU rappelle que les élections au conseil des sages ont eu lieu le 13 novembre 2008.

1071 électeurs étaient inscrits, 377 électeurs ont voté, soit 35,20 % de participation.

Les 18 sages élus sont :

- AMOSSÉ Christian
- COUDERT Nicole
- DENIEL Paule
- DUBREIL Gilbert
- DUBREIL Roger
- ERARD Jean
- GUYOT Robert
- LAMBOURG Guy
- LE NET Marcel
- LUCAS Reine
- LUNEAU Marie-France
- MILLET Bernard
- MORISSON Michel
- PADIOLLEAU Bernard

- RAIMBAULT Georges
- ROGER Joëlle
- VIAUD Marie-Paule
- ZADRA Alain

Mme JEANNEAU informe le conseil municipal que la réunion d'installation du conseil des sages aura lieu le JEUDI 27 NOVEMBRE 2008 à 14H30, salle du conseil.

Le Conseil Municipal prend acte.

## **11) INTERVENTION MUSIQUE ET DANSE DANS LES ECOLES - CONVENTION**

Rapporteur : Madame CHOTARD

Exposé :

Dans un souci de promotion de la musique et de la danse auprès des enfants, la Ville de Bouaye fait intervenir depuis de nombreuses années l'association Musique et Danse en Loire-Atlantique au sein des écoles de la commune.

Il est aujourd'hui proposé de remplacer l'intervention de l'association Musique et Danse en Loire-Atlantique par celle de l'Ecole Boscéenne de Musique et de Danse (EBMD).

Un tel partenariat doit tout d'abord permettre de développer les passerelles entre les jeunes boscéens et l'EBMD, tout en fidélisant l'équipe enseignante de cette association par l'apport de nouvelles heures d'enseignement.

Surtout, l'intervention de l'EBMD permet, pour le même coût que précédemment (soit environ 5 500 € par an), de mieux répondre aux attentes des enseignants en offrant la possibilité de faire de la danse durant le cycle 2 et du chant dans le cycle 3. L'enseignement de la musique et de la danse sera enfin élargi pour concerner désormais les enfants des classes de maternelle.

L'intervention de l'EBMD se faisant sur temps scolaire, il est nécessaire de conclure une convention avec l'Inspection Académique de Loire-Atlantique. Cette convention tripartite (Ville de Bouaye, EBMD, IA) fixe les conditions de participation des intervenants de l'EBMD aux activités d'enseignements dans les écoles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance, Jeunesse, Enseignement du 14 mai et du 22 octobre 2008.

- D'approuver les termes de la convention relative aux activités d'éducation musicale et de danse dans les écoles à conclure avec l'Inspection Académique de Loire-Atlantique et l'Ecole Boscéenne de Musique et de Danse ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

#### Intervention de Mme Burgaud Marie-France

Nous avons commencé depuis 2 ans ce travail avec les partenaires et les services. Cette convention est une bonne chose et nous tenons à remercier le Directeur de l'EBMD pour son implication dans ce dossier.

#### Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention relative aux activités d'éducation musicale et de danse dans les écoles à conclure avec l'Inspection Académique de Loire-Atlantique et l'Ecole Boscéenne de Musique et de Danse ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

<b>12) CONSTRUCTION D'UNE PISCINE INTERCOMMUNALE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BOUAYE – DEMANDE D'INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL « PISCINE » ET DE REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE PAR NANTES METROPOLE</b>
--

Rapporteur : Monsieur GAUTIER

#### Exposé :

La nécessité d'une piscine est manifeste car au Sud-Ouest de l'agglomération nantaise, hormis Bouguenais dont l'équipement est saturé, l'offre pour l'activité « natation » est inexistante pour les 30 000 habitants des 7 communes de Bouaye, Brains, La Montagne, Le Pellerin, Saint-Aignan-de-Grandlieu, Saint-Jean-de-Boiseau et Saint-Léger-les-Vignes.

L'ensemble des 6 500 élèves scolarisés sur ces communes n'a donc pas accès à l'apprentissage obligatoire de la natation.

Nous souhaitons que ce nouvel équipement intercommunal soit implanté au chef-lieu de canton car :

- la commune de Bouaye possède une zone réservée dans un ensemble sportif jouxtant le lycée public Alcide d'Orbigny,
- la zone de recrutement du lycée dont l'implantation fut choisie de part la centralité de Bouaye concerne 13 communes du Sud-Ouest de l'agglomération,
- La commune dispose en plus du lycée Alcide d'Orbigny, du lycée agricole des « Orphelins d'Auteuil » et de deux collèges soit un total de 1900 élèves du secondaire,
- l'accès routier est facilité par l'échangeur vers La Montagne – Saint-Jean-de-Boiseau – Le Pellerin,
- Bouaye est desservie par une liaison ferroviaire, et une ligne de bus régulière.

## Intervention de M. Bernard Dehousse

Lors de la commission plénière, vous nous avez informé que le Conseil Général mettait en place un plan départemental « piscine » et vous avez souhaité inscrire le site de Bouaye dans les priorités de ce plan. Nous y sommes tout à fait favorable puisque nous avons inscrit dans notre programme l'étude de la faisabilité d'une piscine intercommunale.

Cependant, nous tenons à rappeler que ce dossier ne date pas d'hier. En 2003 et 2004, des réflexions ont été menées concernant la problématique des piscines, il était mis en avant un déficit d'équipement du secteur sud-ouest de l'agglomération. Un coût d'investissement et de fonctionnement a été chiffré suivant trois hypothèses.

- Hypothèse 1 : construction d'une piscine « apprentissage – loisirs » au Pellerin ;
- Hypothèse 2 : construction d'une piscine « apprentissage – compétition » à Bouaye
- Hypothèse 3 : construction d'une piscine « apprentissage – compétition - loisirs » dans un lieu à déterminer.

Nous supposons que le choix de l'intercommunalité se ferait sur l'hypothèse 3, c'est à dire une piscine pour les scolaires, le grand public et les sportifs. Le coût d'investissement serait d'environ 7,5 millions € H.T pour une surface totale de 600 m<sup>2</sup> ( 400 m<sup>2</sup> bassin de natation, 100 m<sup>2</sup> bassin de détente et 100 m<sup>2</sup> bassin de loisirs).

Le coût de fonctionnement de cette piscine est estimé à environ 720 000 €/an hors charges financières, amortissements et provisions). L'équilibre des comptes d'une piscine ne peut être trouvé qu'à partir des recettes d'exploitation, d'une dotation d'utilisation des équipements sportifs (Conseil Général pour le collège et la Région pour le lycée) et surtout de la participation de la collectivité pour équilibrer les comptes.

Cet équipement risque d'induire un déficit de fonctionnement qui ne pourra être comblé à priori que par une augmentation sensible des impôts locaux. C'est pourquoi, nous nous étions engagés, lors de la campagne des élections municipales, à consulter les boscéens et boscéennes pour qu'ils se déterminent en toutes connaissances de causes sur la réalisation d'une piscine à Bouaye.

Nous vous demandons de prendre en compte notre réflexion et de l'inscrire dans la délibération. Si ce projet de piscine venait à prendre forme ou à se réaliser dans ce mandat ou le mandat suivant, qu'en est-il du projet de la salle « culturel et festive » qui avait été envisagé par l'équipe du mandat précédent ?

Après débat, les conseillers municipaux de la Ville de Bouaye et à l'unanimité sollicitent :

- Le Conseil Général de Loire-Atlantique pour inscrire le site de Bouaye dans les priorités du plan départemental « piscine » ;
- Nantes Métropole pour porter l'étude approfondie de faisabilité qui définira la nature de l'équipement et ses coûts d'investissements et de fonctionnement.

### **13) NANTES METROPOLE – RAPPORT ANNUEL 2007**

Monsieur GARREAU, Maire de Bouaye, expose :

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, chaque année, tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit remettre au Maire de chaque commune membre un rapport annuel d'activité en vue d'être communiqué en Conseil Municipal.

Conformément à cette disposition, le rapport 2007 de Nantes Métropole, transmis aux conseillers municipaux avec le dossier du conseil du 20 novembre, est présenté en séance par Monsieur Jacques GARREAU, Maire de Bouaye, Vice-Président de Nantes Métropole.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2007.

<b>14) PLAN D' ACTIONS 2009-2014 DE NANTES METROPOLE - DEMANDES PRIORITAIRES DE LA VILLE DE BOUAYE - AVIS</b>
---

Rapporteur : Monsieur GARREAU

Exposé :

Afin de préparer les échanges à venir avec Nantes Métropole qui concourront tant à l'élaboration de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements de la Communauté urbaine qu'au prochain contrat de co-développement signé entre la Ville de Bouaye et Nantes Métropole, il est proposé d'arrêter les priorités de la Ville de Bouaye en matière d'interventions communautaires sur son territoire pour la période 2009-2014, à savoir :

**Développement économique** :

- Extension du parc d'activité des Coteaux de Grand-Lieu (incluant le traitement du carrefour de la Borne Seize)

**Transport / déplacements** :

- Etude pour définition du schéma communal deux roues
- Prolongation de la ligne TAN 98 (Saint-Aignan) jusqu'au site de la future piscine (lycée de Bouaye) via la gare et le bourg
- Poursuite de l'équipement en abri-bus et autres mobiliers urbains

**Voirie** :

- Aménagement du bourg (opération nouvelle au titre du paysage urbain)
- Aménagement de la Place du Marché et du carrefour avenue de Plaisance / rue de la Gare
- Rue du 8 mai
- Route des mares
- Route du sixte
- Boulevard Schumann
- Chemin de la rive
- Chemin de la noë
- Rue de la roderie
- Avenue du Bois
- Rue du stade
- Rue des Epinettes (continuité piétonne côté nord)

**Réseaux** :

- Eclairage public : extensions à la Heurte aux lièvres, à La Barcalais, et Maison Poitard
- Eaux pluviales : Etude sur les désordres hydrauliques constatés pour planification des travaux dont extension du Bassin du Mortier

### **Habitat :**

- Convention tripartite pour projet Plaisance
- Etude ZAC de la Pépinière
- Accompagnement de l'urbanisation sur le secteur Nord-Ouest Mévelière
- Aide à l'installation d'un EHPAD

### **Gestion des déchets :**

- Mise à disposition de composteurs individuels
- Campagne de sensibilisation au tri des déchets ménagers et industriels

### **Cimetière :**

- Création d'un second cimetière avec crématorium

### **Equipement structurant :**

- Portage de l'étude de faisabilité et aide à l'investissement pour une piscine intercommunale

### **Développement durable :**

- Inventaire des zones humides communales pour intégration au PLU
- Campagne thermographique

**Contrats de territoire :** la commune de Bouaye exprime la volonté que les crédits issus des contrats de territoire (CG et CR) soient exclusivement réservés au cofinancement d'équipements structurants à une échelle intercommunale. A Bouaye, deux projets sont aujourd'hui identifiés prioritairement : le complexe sportif de Bellestre puis la piscine intercommunale.

### **Il est proposé au Conseil Municipal,**

Vu l'avis de la Commission Plénière du 6 novembre 2008

- d'émettre un avis favorable aux demandes prioritaires exprimées par la Ville de Bouaye à Nantes Métropole telles qu'exposées dans la présente délibération.

M. le Maire rappelle que cette liste n'a pas été constituée par ordre de priorité.

### **Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :**

- Emet un avis favorable aux demandes prioritaires exprimées par la Ville de Bouaye à Nantes Métropole telles qu'exposées dans la présente délibération.

## **16) COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Rapporteur :** M. le Maire

### **Exposé :**

Il est rendu compte de l'exercice par le Maire des diverses attributions du conseil municipal qui lui ont été déléguées en vertu :

- **de la délibération du 10 juillet 2008**

- ***Marché – Contrat – Convention : néant***

- **de la délibération du 2 avril 2008** par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le Maire à ester en justice pour la durée du mandat, et notamment à représenter la commune en défense dans toutes actions intentées contre elle :
  - BOUAYE / BEILVERT – JEZEQUEL, FROMENT – Recours devant le Tribunal Administratif de Nantes.

### 17) La Sénaigerie : point ajouté à la demande du groupe Bouaye Avenir

Intervention de Mme Burgaud Marie-France

Je fais suite à nos échanges suite au compte rendu qui indique qu'il n'y a pas lieu de faire un groupe de travail sur « La Sénaigerie » du fait que notre groupe a refusé d'y siéger. Nous vous rappelons que même si notre groupe n'a pas accepté d'en faire partie, il vous appartient en temps de majorité, de le tenir et que ce dossier est un dossier à suite par la majorité.

### 18) Fonctionnement du Conseil Municipal : point ajouté à la demande du groupe Bouaye Avenir

Intervention de Mme Burgaud Marie-France

Les élus du Groupe Bouaye Avenir qui ont exercés des responsabilités lors du mandat 2001-2008 (Marie-France Burgaud, Sophie Guilbaud, Annie Retière, Jean-Yves Cardin) souhaitent retrouver la sérénité qui les a animée au cours de cette période et décide de laisser leur place à une nouvelle équipe.

Les décisions majeures qui se prennent actuellement ont été préparées lors du précédent mandat aussi nous démissionnons avec le sentiment du devoir accompli.

Nous dénonçons le manque de respect des élus et la parodie de démocratie exercée par Monsieur le Maire.

Nous souhaitons que la nouvelle équipe, composée de Michèle Robles, Bernadette Beilvert, Bernard Keller et Roger Blanlot au côté de Bernard Dehousse et de Véronique Lardeux, soit mieux respectée que nous l'avons été et qu'ils pourront exercer librement leur devoir de citoyen pour une nouvelle ambition de la ville de Bouaye.

Il est impossible de rester serein, après avoir été Maire ou adjoint au maire avec des responsabilités, quand le travail d'un mandat est bafoué par une équipe qui s'approprie tout. Les nouveaux élus qui vont nous succéder auront plus la capacité à prendre du recul et à se projeter pour une nouvelle ambition pour notre commune

Jacques GARREAU

G rard POUESSEL

Nicole CHOTARD

Andr e BERTET

Marie-Bernadette BOUREAU

Laurent JAUNET

Freddy HERVOCHON

Bernard JANOT

Jacques CHATEAU

Monique JEANNEAU

Elsa LE MOING

Antoine AUVINET

Christian RIVAUD

Mich le DROUAL

Marie-Pierre RATEZ

Jacques GUEFVENEU

Eric CONTREMOULIN

Sylvie LEVILLAYER

Maurice BOUE

Marie-France BURGAUD

M linda BODIN

Bernard DEHOUSSE

Jacqueline GAUDIN

Sophie GUILBAUD

Ren  GAUTIER

Jean-Yves CARDIN

Sylvie MANCEAU

V ronique LARDEUX